



« La grosse commission »

Ces trois mots résument la réponse du cabinet du ministère du MEEDDM aux revendications portées les organisations syndicales ce 18 mars. Ce document d'information, dirigé à l'intention des adhérents de la CGT, n'est pas le compte rendu officiel de l'intersyndicale CGT, FSU, FO & Unsa qui fera l'objet d'un courrier spécifique.

Le passif lourd, en terme de reconnaissance des métiers administratifs, de manque de postes pour pouvoir assurer les missions, d'absence de plan de formation, de prise en compte statutaire de la filière technique, d'application des dispositifs pénibilité et dangerosité des missions, de dégradation des conditions de travail, de faiblesse dans pilotage des missions et pour résumer le tout, d'absence de perspective d'avenir et d'horizon pour les personnels de l'Administration de la mer, réclamaient des réponses claires, des engagements fermes et chiffrés. Rien n'est venu.

Comme à son habitude, le ministère dit comprendre la préoccupation des agents. Empathie de circonstance car sitôt la pommade passée, il verse du sel sur les plaies en déroulant la logorrhée technocratique habituelle de la pensée unique : « réforme de l'état pour un service public plus efficace, RGPP, dette publique, modernisation des corps, mobilité »

Ces fidèles serviteurs de l'Etat peuvent tourner les arguments dans tous les sens pour essayer de nous enfumer, personne n'est dupe. Les coupes sombres et l'augmentation de la charge de travail asphyxient les services et nous sommes déjà en deçà du minimum nécessaire pour pouvoir assurer les missions. Sans entorse à la réglementation du travail et sans entrave aux droits fondamentaux des agents, le système serait bloqué, tellement il a été rendu vulnérable par des années de dérive et d'abandon. Nous l'avons dit, le ministère s'entête, il va falloir lui en faire la démonstration.

Que Propose le ministère ?

- Plan de recrutement ? ☹ Contrainte RGPP
- Reconnaissance technique ? ☹ Commission
- Plan de formation ? ☹ La DAM doit fournir un plan
- DCS ? ☹ Le nouveau dispositif est cohérent
- Service actif ? ☹ Retours défavorables des ministères
- Pénibilité ? ☹ Commission
- Promotion interne ? ☹ Pointer les blocages
- CTPC ? ☹ On supprime

Aucune réponse n'est apportée. Pis, la seule instance paritaire spécifique mer dans laquelle une forme de dialogue existait, le Comité Technique Paritaire Central de la DAM, est supprimée. Où seront discutées les problématiques Mer à l'avenir ? Dans le maelström du CTP Ministériel, parmi tous les sujets traités par toutes les directions durant des séances interminables qui laissent peu de place au débat et au travail de fond. Pour la CGT c'est inacceptable.

La cohérence des services est minée par la dichotomie entre l'échelon Régional et Départemental, pour autant les missions restent, quant à elles, intégrées et continues. Pour preuve, le lien naturel est maintenu au travers de conventions entre les DIRM et les DDTM. Où jauger la pertinence du réglage si ce n'est dans une instance compétente et spécialement dédiée ? Il faut conserver le CTPC et y traiter les questions d'exercice des missions, de moyens, d'armement des services, de distorsions éventuelles entre DIRM, DDTM, DML ou dysfonctionnement locaux.

Pour résumer, la dérive continue. Ce qui fonctionne est démolit et ce qui fait défaut n'est pas solutionné. Aujourd'hui, chacun sait à quoi s'en tenir. Les commissions commandées par le ministère doivent aller au pas de course compte tenu de la forte exigence des agents et pour cela, il convient de les encourager et de leur « mettre la pression » pour leur « donner de l'allant ». Les négociations pour le prochain plan budgétaire triennal débutent aujourd'hui, si nous manquons le train, nous resterons sur le quai.

Inutile de se voiler la face, nous nous dirigeons vers une action de résistance massive et longue. Nous y étions prêts, nous aurions préféré le dialogue mais voilà, le ministère s'obstine, la situation se radicalise. Individuellement, chaque agent doit maintenir choisir son camp, celui de la résistance et de solidarité ou celui de la résignation et du fatalisme. Les inerties sont telles au niveau ministériel, qu'il nous faut un mouvement d'envergure, persévérant et puissant pour renverser la déferlante scélérate qui risque se prépare à nous emporter.

Notre bureau national se réunit les 23 & 24 mars prochains pour traiter des modalités, de la stratégie et de l'organisation de l'action.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.

5 quai du Capitaine Allegre – BP 90142 – 33311 Arcachon Cedex

☎ : 05.57.52.57.17 - 📠 : 05.57.52.57.19 🌐 : <http://snpm.cgt.free.fr> 📧 : <http://cgt-snpm.syndicat.i2/> ✉ : nicolas.mayer@developpement-durable.gouv.fr